



**Organisation Nationale du Hip Hop asbl**

## **CHARTRE**

***40 ans après l'arrivée de la culture Hip Hop en Belgique, une fédération du Hip Hop en tant que fédération culturelle est enfin reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles.***

*L'administration générale de la culture du ministère de la communauté française via la Ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, Alda Gréoli, a lancé un appel à la candidature en vue de la reconnaissance des fédérations professionnelles dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la « Nouvelles Gouvernance Culturelle ».*

*La nouvelle ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénédicte Linard, a décidé de reconnaître 18 nouvelles fédérations professionnelles représentatives de disciplines artistiques et créatives, portant ainsi à 59 le nombre de fédérations reconnues afin d'assurer une ouverture, une représentativité large et une transversalité dans les processus d'élaboration des politiques culturelles.*

*Parmi les fédérations nouvellement reconnues figurent l'ONH (Organisation Nationale du Hip-Hop). 40 ans après l'arrivée de la culture Hip Hop en Belgique, une fédération du Hip Hop en tant que fédération culturelle est enfin reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles !*

*Le changement est à notre porte... Une révolution est en marche.*

*Le chantier est énorme et les défis à relever sont importants. Le hip hop en Belgique n'a encore jamais été fédéré depuis son apparition. Les disciplines du hip hop toutes confondues vont pouvoir être représentées en même temps par la fédération pour mettre fin aux morcellements de cette culture.*

*Les débats contradictoires peuvent s'ouvrir pour avancer de façon constructive et apporter une plus grande paix sociale et un meilleur vivre ensemble au profit du développement de la culture Hip Hop au sein même de cette communauté. Il y a aujourd'hui une fédération qui se veut rassembleur et équitable, une organisation qui favorisera les plus fragiles et les plus petits aussi, qui défendra toutes les disciplines de cette culture sans exception et qui s'intéressera à la mémoire du hip hop belge.*

*ONH est guidée par le désir d'agir pour un meilleur avenir pour la Culture Hip Hop. L'association se développe selon des principes de solidarité, de respect et d'estime. Elle s'engage à titre individuel et collectif pour faire évoluer cet art vivant. L'association agit pour trouver des solutions aux conflits comme médiateur à la demande d'un de ses membres.*

*Chaque membre s'engage à adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie. ONH valorise le respect, l'ouverture et l'établissement d'une communication efficace.*



Rue Hanigale, 23  
1480 TUBIZE  
Belgique  
BE0727.450.510

TÉLÉPHONE 02/355.33.23.  
E-MAIL office@onh-noh.be  
CBC BANQUE BE73 7320 5448 5860  
SITE WEB www.onh-noh.be



## Organisation Nationale du Hip Hop asbl

*Agir avec respect, c'est éviter :*

- *De participer à des communication « dorsale »*
- *De faire du sarcasme*
- *De pratiquer le jugement et les sous-entendus*
- *De lancer ou alimenter des rumeurs*
- *De s'attribuer la réalisation du travail d'un autre*

*Agir avec collaboration, c'est éviter :*

- *De s'isoler*
- *D'être condescendant ou arrogant*
- *De se montrer indisponible pour ses collègues*
- *D'agir de manière individualiste*
- *De créer des conflits interpersonnels et d'intérêt*

*Agir avec ouverture, c'est éviter :*

- *D'entretenir des préjugés*
- *De ne pas écouter les autres*
- *D'être sur la défensive*
- *De tenir à ses idées à tout prix de ne pas essayer de bien comprendre les changements qui se produisent*

*Communiquer efficacement, c'est éviter :*

- *De parler avec agressivité*
- *De faire des commentaires négatifs non constructifs et des remarques désobligeantes*
- *De communiquer la mauvaise information ou négliger de mentionner l'information pertinente*
- *D'adopter un comportement provoquant*
- *De s'isoler*

*Cette Charte concerne aussi la gestion et protection des données personnelles des membres de l'Organisation Nationale du Hip Hop. Chaque membre s'engage à adopter un comportement vigilant afin de garantir la protection des données personnelles de l'ensemble des membres.*

*Les fondateurs soussignés entendent, par L'organisation Nationale du Hip Hop, contribuer au développement et à l'épanouissement de la culture Hip Hop dans chaque secteur.*

*La présente charte a été débattue et adoptée à l'unanimité de ses membres ainsi que ses modes de fonctionnement rassemblés dans un règlement d'Ordre Intérieur en abrégé ROI.*



Rue Hanigale, 23  
1480 TUBIZE  
Belgique  
BE0727.450.510

TÉLÉPHONE 02/355.33.23.  
E-MAIL office@onh-noh.be  
CBC BANQUE BE73 7320 5448 5860  
SITE WEB www.onh-noh.be